

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 juin 2011

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de monsieur le maire

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne
WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE
Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR
Sonia.

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents et les auditeurs de cette séance. Par la même occasion, il remercie son équipe d'avoir participé activement aux festivités à l'anniversaire des trente ans de la ferme-auberge des Buissonnets.

Le maire désire transmettre des informations au sujet de la dégradation qui a eu lieu sur le réservoir principal de la ferme-auberge des Buissonnets. En effet, suite à la sécheresse, la Sogest a mis en place pour cette période un système d'urgence afin d'apporter de l'eau dans le réservoir qui alimente la zone haute des Buissonnets. Le maire précise que ce raccordement d'urgence passe sur plusieurs terrains privés en zone naturelle, principalement recouverte de forêt et d'accès difficile et termine sa course en longeant le pâturage juste à côté de la ferme-auberge. Or, une personne mal intentionnée a sectionné les câbles alimentant la pompe sous prétexte qu'ils empiétaient sur son terrain. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Masevaux par la Sogest, la Communauté de communes du Pays de Thann (CCPT), ainsi que par la commune.

Le maire propose également de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir : droit de préemption urbain. Le conseil municipal accepte ladite proposition.

1) Approbation du compte-rendu du 14 avril 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 avril 2011.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 127, 312/238, section 4, situées au lieu-dit «Oberer Grossacker et Grund», d'une superficie de 7 ares, appartenant aux cohéritiers Nussbaum Léon, vendeurs pour la somme de cinq mille quatre cent soixante dix (5 470,00 €) à Mr et Mme Lerch Jean-Philippe, 2, rue Thiébaut Walter à Rouffach.

3) PLU. – Prescrivant la révision simplifiée du Plan Local d’Urbanisme et définissant les modalités de la concertation.

Monsieur le maire souligne que d'année en année, la fragilité des effectifs scolaires menace la pérennité de l'école communale. Afin d'agir en amont du problème et de réduire ce risque, il importe de faciliter la venue de jeunes ménages dans le village grâce à une politique de l'habitat volontariste.

La commune disposant d'un terrain de 20 ares potentiellement constructibles (la parcelle 196 et une partie de la parcelle 298) au lieu dit du Kirchbuhl, l'idée d'y implanter des logements accessibles aux jeunes ménages s'impose comme une solution efficace.

Concernant la faisabilité d'un tel projet, elle nécessite une révision simplifiée du PLU afin de classer la parcelle 196 en zone constructible UC.

Après avoir entendu l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 - de prescrire la Révision Simplifiée du PLU pour permettre la réalisation d'un projet d'habitat collectif sur la parcelle 196 (actuellement classée en A) et la partie de la parcelle 298 déjà classée en UC, conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

2 - de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit :

Mr MANSUY Joël, maire, président
Mr FISCHER Jean-Lou, premier adjoint, membre
Mme TAROZZI Marie-Jeanne, deuxième adjointe, membre
M STENGER Frédéric, conseiller, membre

du suivi de la procédure de Révision Simplifiée du PLU.

4 - de mener la procédure selon le cadre défini par l'article L. 123-13, du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

5 - de fixer les modalités de concertation prévues par l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : Exposition d'un panneau consacré au dossier de Révision Simplifiée du PLU, organisation d'une réunion publique et mise à disposition en mairie du dossier de Révision Simplifiée en version de travail avec un cahier de remarques.

6 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

Monsieur le maire informe le conseil qu'une réunion publique sur le sujet aura lieu mercredi 29 juin à 19 h au foyer rural.

4) Tarifs périscolaire année scolaire 2011/2012

Monsieur le maire dresse un bilan sur l'année écoulée aussi bien au niveau des fréquentations que des tarifs. Le contrat de la directrice du périscolaire, financé par l'Etat, s'achève en cette fin d'année scolaire. En effet, à partir de septembre 2011, le salaire ainsi que les charges salariales de la directrice passeront à 1350 € par mois soit une augmentation de 1150 € par mois par rapport au contrat aidé. Un contrat à durée déterminée de quatre mois

d'une durée hebdomadaire de 24 h sera signé par la directrice. L'ensemble du fonctionnement sera revu lors du départ à la retraite de l'agent ATSEM en décembre. Il y a également lieu de prévoir une progression du prix du repas de 2 % soit au maximum 4,10 € par repas. Compte tenu de ces différents éléments, la commission s'est réunie afin d'en discuter. Stéphanie Grosdemange a présenté les tarifs et après différents échanges, le maire propose de passer au vote afin de fixer les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire.

Votes favorables à l'augmentation du service de midi : 8

Abstention : 1

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2011/2012 :

Horaires	Accueil de 7h20 à 8h20	Repas et encadrement de 11h30 à 13h15	Accueil soir de 16h15 à 17h15	Accueil soir de 17h15 à 18h15
Tranche 1	1€80	6€00	1€80	1€80
Tranche 2	2€00	6€30	2€00	2€00
TRANCHE 1			TRANCHE 2	
Famille 1 enfant	M < 27 600€			Sup. à 27 600€
Famille 2 enfants	M < 32 400€			Sup. à 32 400€
Famille 3 enfants	M < 45 600€			Sup. à 45 600€

Une réunion d'information destinée à l'ensemble des utilisateurs aura lieu lundi 27 juin à 20 h au foyer rural.

Il a aussi été question de la fréquentation du vendredi après-midi qui est en nette baisse. De ce fait, une période test aura lieu jusqu'aux congés de Noël afin de savoir si le service pourra être maintenu.

5) Concours des maisons fleuries.

Madame la deuxième adjointe, Marie-Jeanne Tarozzi, soumet la liste des inscriptions pour le concours des maisons fleuries. Elle précise que ce nouveau fonctionnement a été proposé l'année dernière par les membres du jury lors de son passage au village. En effet, celui-ci a remarqué que le fleurissement était en nette diminution et a constaté une baisse du nombre de participants. Le passage des membres du jury se fera vers la fin du mois de juillet.

6) Vacations formation sapeurs-pompiers.

Le maire informe l'assemblée que le sapeur-pompier Casset Bruno a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume, la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le conseil municipal accepte la proposition. Le montant de la vacation s'élève à :

- 25,60 € pour le sapeur-pompier Casset Bruno

7) Participation formation secouriste.

Le maire présente la convention de formation pour un secouriste du village dont la formation aura pour thème sauvetage-secourisme du travail pour la période du 22 au 24 juin à Schiltigheim. Le coût de la formation s'élève à 450 € et sera prise entièrement à la charge de la commune. Une nouveau plan de formation gestes de premier secours à l'attention des villageois aura lieu à l'automne.

8) Devis chalet verger communal.

Le maire présente différentes offres de prix comportant différents modèles, surfaces, etc.... Il est nécessaire de déterminer exactement la destination du local afin de définir la surface du chalet. Le maire précise qu'au niveau du PLU, une réserve a été nécessaire afin qu'un tel bâtiment puisse être implanté. Ce projet sera mené dans le cadre du Gerplan. La commune prendra à sa charge 30 % du montant du projet. Après différents échanges, le conseil municipal approuve le principe du projet et programme une enveloppe budgétaire de 15 000 €.

9) Projet de réseau gîtes – passation de marchés - avenant.

Le maire fait référence à la délibération en date du 14 avril 2011 ainsi qu'à la signature de la convention de constitution du groupement de commande du secteur de Thann. Après réflexion, il s'avère que le maire, Joël Mansuy, membre de la commission, ne puisse, du fait de ses fonctions de locataire de la ferme-auberge des Buissonnets, faire partie du groupe de travail. Le maire propose Denis Perrez, troisième adjoint au maire, comme nouveau membre de ladite commission. L'ensemble du conseil municipal accepte la proposition. Compte tenu de ce changement, un avenant sera rédigé.

10) Participation consultation d'assurance.

Le maire reprend la délibération du conseil de communauté du Pays de Thann lors de la séance en date du 1 avril approuvant la convention constitutive d'un groupement de commande pour les treize communes adhérentes à la CCPT.

Il informe le conseil qu'une procédure identique a été suivie par la commune en 2004, ce qui lui a permis de bénéficier de meilleures garanties tout en réduisant ses cotisations d'assurances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de participer à la session,
- autorise le maire à signer tout document y afférent.

11) Fusion des communauté de communes de Thann et Cernay

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion entre la Communauté de Communes de Cernay en environs (CCCE) et celle du Pays de Thann (CCPT) a eu lieu la semaine dernière. Il fait part de sa crainte de voir les petites communes être négligées au détriment des plus grandes. Il souligne également le fait qu'à ses yeux il serait souhaitable que le rapprochement de la future communauté de communes fusionnée se fasse avec la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach ou celle de la vallée de Saint-Amarin plutôt qu'avec la ville de Wittelsheim. Après différents échanges, le maire propose de passer au vote.

Pour la fusion de la CCCE et la CCPT : 0

Contre la fusion de la CCE et la CCPT : 7

Abstention : 2

Le maire précise que ce point sera à l'ordre du jour du conseil de communauté du 25 juin. Il indique aussi que le Préfet du Haut-Rhin a invité la commune à lui transmettre sa décision avant le 11 août et qu'à défaut de délibération, l'avis sera réputé favorable.

12) Maison forestière de Bitschwiller-lès-Thann.

Le maire de la commune de Bitschwiller-lès-Thann, a informé par un courrier en date du 19 mai qu'a l'occasion de la prise de fonction de Mr Tschaegle, chef du triage, de gros travaux d'entretien (menuiserie extérieure, isolation, chauffage, électricité ...) de la maison

forestière située sur le ban de sa commune ont eu lieu. Afin de réfléchir à la mise en place d'une participation pour les cinq communes qui dépendent du chef de triage de Bitschwiller-lès-Thann, une réunion de travail sera organisée jeudi 8 septembre à la mairie de cette même commune.

13) Crédit d'un ossuaire.

Le troisième adjoint, Denis Perrez, informe le conseil municipal des nouvelles obligations réglementaires concernant les cimetières et plus spécialement en matière de construction d'un ossuaire.

Il présente différentes offres de prix et d'un commun accord, le conseil municipal décide de retenir les Ets Schneider de Saint-Amarin pour un montant de 1 891,59 €.

14) Organisation fête des plantes.

Frédéric Stenger, conseiller, présente les grandes lignes quant à l'organisation de cette manifestation. A cette occasion, il souhaite trouver auprès des membres du conseil des bénévoles qui souhaitent le soutenir lors de la préparation de cette fête.

15) Communications.

Création du site internet

La vocation principale du futur site internet aura attiré au tourisme notamment sur les randonnées, visites du terroir, la gastronomie, l'hébergement etc ... Une réunion aura lieu prochainement afin de fixer le contenu exact de celui-ci.

Affaires juridiques

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été convoqué au Tribunal de Grande Instance de Mulhouse pour l'affaire de Knopf Pierre au sujet de sa construction rue du Réservoir et plus spécialement concernant l'arrêt d'interruption des travaux.

Le troisième adjoint, Denis Perrez, informe le conseil municipal qu'il a lui aussi été amené à se rendre chez le juge Bourguignon chargé de l'instruction au dossier de l'affaire criminelle au sujet de l'empoisonnement d'une tombe située à côté de celle de Mme Singer. Le maire donne lecture d'un courrier du juge en date du 22 juin relatif aux analyses minéralogiques dans les conduites de la Ferme du Niederwyhl.

16) Divers.

Véhicule Sapeurs-Pompiers

Le maire demande à Jean-Lou Fischer, premier adjoint, de bien vouloir se charger de l'élaboration du cahier des charges pour le véhicule du CPI. Il accepte ladite proposition.

Rénovation des gîtes

Le maire informe le conseil que les travaux de rénovation du gîte Alisier sont terminés. Concernant la mise en place des terrasses aux gîtes des Buissonnets, le chantier touche à sa fin.

Travaux d'évacuation des eaux de pluies à La Framboiseraie

La programmation des travaux est prévue dans les trois prochaines semaines. La durée du chantier est évaluée à une bonne semaine de travail.

Marché aux puces

Malgré une météo guère favorable, le marché aux puces a tout de même permis au conseil municipal des enfants de pouvoir dégager un bénéfice de 500 euros. Ce montant a permis de financer dans son intégralité la sortie aux ateliers du cirque destinée à une trentaine d'enfants du village.

Rénovation du gîte Sureau

Le troisième adjoint, Denis Perrez, soumet au conseil municipal des devis concernant le remplacement des fenêtres et portes du gîte Sureau. D'un commun accord, il est convenu de retenir les services de l'entreprise Ludwig de Bourbach-le-Haut pour un montant total de 7 471.60 €.

Exposition Reg' Art Croisés du Pays de Thann

L'exposition itinérante aura lieu dimanche 3 juillet de 14 h 30 à 17 h 30 au foyer rural. Les visiteurs pourront admirer une trentaine d'œuvres inspirées par la Thur, des peintures de Sasho Anastassov et Valéri Chakalov, mais également des photographies du groupe d'activité photographique du Relais culturel régional de Thann.

Noël au Pays de Thann

Comme il est de coutume, la commune assurera la décoration d'un sapin de Noël qui sera installé pendant le marché de Noël aux alentours de la collégiale de Thann. Cette année, le thème retenu par la commune sera un Noël Autrichien.

Location du Gîte Sureau

Les sapeurs-pompiers ont réalisé une intervention samedi 18 juin pour un nid de guêpe dans le caisson du volet roulant du gîte Sureau. Suite aux différentes nuisances, il a été convenu d'un commun accord de déduire la somme de 20 € sur le total de la facture des locataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23 h 05.